

## REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL -Association Unis face au SED

Association de Loi 1901, domiciliée à Labergement-les-Auxonne

Art 1 : L'association Unis face au SED organise un marché de Noël le dimanche 29 novembre 2026 à la salle des fêtes de Labergement-Les-Auxonne (21130).

Art 2 : Toute personne devra justifier de son identité conformément à la loi en vigueur en présentant un justificatif le jour de la manifestation.

Art 3 : l'installation des exposants s'effectuera impérativement de 7h30 à 9h00 et le remballage sera autorisé à partir de 17h00. Les tables peuvent être fournies.

Art 4 : Le marché de Noël est ouvert aux particuliers non professionnels attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des artisans, aux autoentrepreneurs, aux professionnels et aux vendeurs VDI.

Art 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant ou pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Art 6 : Les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse, ou autre détérioration.

Art 7 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conforme aux règles : Vente d'animaux, armes ...

Art 8 : Les emplacements sont numérotés en fonction de l'ordre d'inscription et ne pourront être contestés. Seul l'organisateur sera habilité à faire des modifications si nécessaire. Toute place non occupée à 8h00 par un exposant ayant réservé, sera réattribuée. Le droit d'inscription est fixé à 4€ le mètre linéaire avec fournitures tables et chaises pour les emplacements à l'intérieur. Le paiement devra impérativement être joint à l'inscription.

Art 9 : A aucun moment, un exposant ne pourra prétendre et ce pour quelque motif que ce soit au remboursement de son emplacement avant, pendant et après le marché de Noël sauf annulation de celui-ci par l'organisateur.

Art 10 : A la fin de la manifestation, chaque exposant aura l'obligation de laisser son emplacement dans le même état de propreté qu'il est arrivé le matin. Tout objet non vendu ne pourra être laissé sur place, sous peine de sanction.

Art 11 : La présence à cette journée implique l'acceptation pure et simple de ce règlement dans son intégralité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

Art 12 : Toutes ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposée en préfecture de la Côte d'Or et visé par un Officier de Police Judiciaire.

Le présent règlement est à disposition à la buvette du marché de Noël le jour de la manifestation.

**Marché de Noël du dimanche 29 novembre 2026 à Labergement-les-Auxonne**

### Attestation – Inscription MARCHÉ DE NOËL

**Association Unis face au SED**



Seules les attestations renseignées, accompagnées du règlement et parvenues à Adeline CARD, 6A rue du Breuil 21130 ATHEE ou par mail à [unisfaceused@gmail.com](mailto:unisfaceused@gmail.com) avant le 19 novembre 2026 seront prises en compte.

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité (carte d'identité / permis de conduire) N°

.....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule .....

déclare sur l'honneur : avoir pris connaissance du règlement intérieur

Fait à ..... le .....

Signature :

Ci-joint le règlement (par chèque bancaire à l'ordre de « Unis face au SED » de préférence) de .....€ pour l'emplacement de longueur de .....m.

(4€ par m linéaire)

**Attestation devant être retournée à l'organisateur qui validera la réservation et étant nécessaire à l'enregistrement de la manifestation à la mairie de LABERGEMENT-LES-AUXONNE.**